

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal, tenue le 22 janvier 2018 à 19h30 à la salle du conseil située au 309, 4^e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau, Gaston Lessard et Rémi Fontaine, formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale.

Est absente : Madame Odile Blais

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE : Monsieur le maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE EST APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-01-20: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Gaston Lessard, d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 : Ouverture de l'assemblée

2 : Adoption du budget 2018

3: Période de questions

4 : Levée de la séance

2018-01-21: ADOPTION DU BUDGET 2018

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet, et résolu d'adopter le budget 2018 tel que présenté montrant des recettes et des déboursés de 2 117 000\$.

À l'unanimité.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-01-22 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Gaston Lessard, et résolu que la présente séance soit levée à 19h50.

À l'unanimité

Je, Alain Talbot, maire; atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 5 février 2018